



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Par délibération du 2 juin 2025, le Plan Communal de Sauvegarde a été approuvé par le Conseil municipal. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**DICRIM**) retrace les principales informations à destination du grand public.

Conformément à l'article R125-11 du Code de l'environnement (modifié par le décret d'application du 15 septembre 2023), vous y trouverez quatre grands types d'informations :

- *Les risques majeurs susceptibles d'affecter la commune ;*
- *Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde ;*

Vous trouverez la version téléchargeable du Plan Communal de Sauvegarde sur le site internet de la commune et une version papier consultable aux horaires d'ouverture de la mairie.

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE



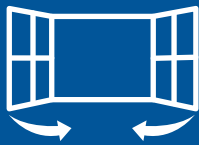
Document édité et offert par la commune d'Hipsheim

12, rue Saint Ludan 67150 HIPSHEIM • 03 88 64 17 45 • www.hipsheim.fr

• LES BONS REFLEXES •

Inondations

*Fermez les portes
et aérations*



*Coupez électricité
et gaz*



*Montez immédiatement
à pied dans les étages*



*Ecoutez la radio
pour consignes*



*N'allez pas chercher
vos enfants à l'école*



*Ne téléphonez pas :
libérez les lignes*



Vents violents

*Mettez-vous
à l'abri*



*Informez-vous et
respectez les consignes*



*Ne vous approchez pas
des arbres ni des
lignes électriques*



*Rangez ou fixez les
objets sensibles au sol*



*Si le phénomène est
accompagné de fortes
pluies, respectez les
consignes dédiées aux
risques
pluie-inondation*



Canicule

*Restez au frais
chez soi ou
dans lieu rafraîchi*



*Buvez de l'eau
sans attendre
d'avoir soif*



*Mouillez-vous
le corps*



*Fermez les volets
et les fenêtres*



*Prenez des
nouvelles des
plus fragiles*

